



AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
ET CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE
PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Assemblée annuelle – 28 avril 2009

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

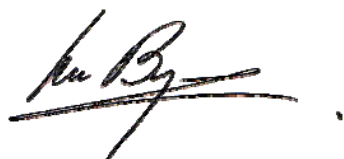
AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'une assemblée annuelle des actionnaires de Warnex inc. (la « Société ») aura lieu à l'hôtel Sheraton, Salon Auteuil-Vimont, 2440, Autoroute des Laurentides, Laval (Québec) à 11 heures, heure de Montréal, mardi le 28 avril 2009 aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport de la direction et les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année qui s'ensuit;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Une copie du formulaire de procuration pour l'assemblée est également incluse.

FAIT à Laval (Québec) le 10 mars 2009.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Mark Busgang
Président et chef de la direction

IMPORTANT

Les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2009 sont habilités à être convoqués à l'assemblée et seulement les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2009 ou si une personne devient actionnaire après cette date et satisfait aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* auront droit de vote à l'assemblée. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7^e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

TABLE DES MATIÈRES

A.	RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE	
	But de la sollicitation	Page 1
	Vote par les fondés de pouvoir	Page 1
	Nomination des fondés de pouvoir	Page 2
	Révocation des procurations	Page 2
	Conseils aux propriétaires véritables d'actions ordinaires se rapportant à l'exercice du droit de vote afférent aux actions ordinaires	Page 2
	Actions comportant droit de vote et principaux détenteurs	Page 3
B.	AFFAIRES ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE	
	Élection des administrateurs	Page 4
	Nominations des vérificateurs	Page 5
	Propositions des actionnaires	Page 5
C.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	Notes biographiques	Page 5
D.	DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION ET AUTRES INFORMATIONS	
	Rémunération des administrateurs	Page 8
	Rémunération des membres de la haute direction	Page 10
	Analyse de la rémunération	Page 11
	Attribution d'options en cours	Page 14
	Tableau sommaire de la rémunération	Page 14
	Régime d'options d'achat d'actions	Page 15
	Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	Page 16
	Graphique du rendement	Page 17
E.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	
	Rapport du comité de régie d'entreprise	Page 18
	Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants	Page 23
	Intérêt de certaines personnes dans les points à l'ordre du jour	Page 23
	Endettement des administrateurs et des dirigeants	Page 24
	Initiés et autres personnes intéressées dans des opérations importantes	Page 24
	Généralités	Page 24
	Renseignements supplémentaires	Page 24
	Approbations des administrateurs	Page 25

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION**A. RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE****BUT DE LA SOLLICITATION**

LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION (LA « CIRCULAIRE D'INFORMATION ») EST FOURNIE RELATIVEMENT À LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION DE WARNEX INC. (LA « SOCIÉTÉ ») EN VUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ QUI DOIT ÊTRE TENUE À L'HOTEL SHERATON, SALON AUTEUIL-VIMONT, 2440, AUTOROUTE DES LAURENTIDES, LAVAL (QUÉBEC) LE MARDI 28 AVRIL 2009, À 11H00, HEURE DE MONTRÉAL, AINSI QU'À TOUTE REPRISE EN CAS D'AJOURNEMENT, AUX FINS ÉNONCÉES À L'AVIS DE CONVOCATION CI-JOINT. Bien qu'il soit prévu que la sollicitation de procurations se fera principalement par courrier, des procurations peuvent également être sollicitées par la direction de la Société par voie téléphonique, par télécopieur ou par le biais d'entrevues personnelles. Les frais de sollicitation seront pris en charge par la Société.

VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires représentées à l'assemblée par des procurations dûment signées seront exercés et quand un choix relatif à un point à l'ordre du jour aura été spécifié dans le formulaire de procuration, le vote afférent aux actions ordinaires représentées par cette procuration sera exercé conformément à ces instructions. **EN L'ABSENCE DE TELLES INSTRUCTIONS, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, SI ELLES SONT NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, VOTERONT EN FAVEUR DE TOUTES LES QUESTIONS ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES.**

LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT CONFÈRE UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE AUX PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, OU AUX AUTRES PERSONNES NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX QUESTIONS ÉNONCÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION ET AUX AUTRES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE. EN DATE DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION, LA SOCIÉTÉ N'EST AU COURANT D'AUCUNE MODIFICATION OU D'AUTRES QUESTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE SOUMISES À L'ASSEMBLÉE. SI D'AUTRES QUESTIONS ÉTAIENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION ONT L'INTENTION DE VOTER SELON LE JUGEMENT DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

UN ACTIONNAIRE PEUT DÉSIGNER UNE PERSONNE (QUI NE DOIT PAS NÉCESSAIREMENT ÊTRE UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ), AUTRE QUE MARK BUSGANG ET RICHARD LAFERRIÈRE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, AUX FINS DE PARTICIPER ET D'AGIR POUR SON COMPTE À L'ASSEMBLÉE. Ce droit peut être exercé en insérant, dans l'espace prévu dans le formulaire de procuration, le nom de la personne à être désignée et en y rayant les noms des personnes désignées par la direction ou en signant un autre acte de procuration approprié et, dans l'un ou l'autre de ces cas, en déposant l'acte de procuration aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire peut révoquer sa procuration relativement à toute question à l'égard de laquelle un vote n'a pas encore été exercé aux termes des pouvoirs conférés par la procuration.

Un actionnaire peut révoquer une procuration en déposant un acte, signé par lui ou son mandataire autorisé par écrit :

- (1) aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, en tout temps, mais non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (2) au siège social de la Société, 3885, boul. Industriel, Laval, Québec, H7L 4S3, à l'attention du secrétaire de la Société en tout temps jusqu'à et incluant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (3) auprès du président d'assemblée, le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Un actionnaire peut par ailleurs révoquer sa procuration en signant un autre formulaire de procuration portant une date ultérieure et en le déposant aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société à l'intérieur des mêmes délais que ceux énoncés sous la rubrique « VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR », ou en assistant en personne à l'assemblée et en exerçant le droit de vote afférent à ses actions.

CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES D' ACTIONS ORDINAIRES SE RAPPORTANT À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES

Les renseignements se trouvant à la présente rubrique sont d'une importance considérable pour de nombreux actionnaires de la Société, étant donné qu'un nombre important d'entre eux ne détiennent pas les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») en leur propre nom. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (auquel il est référé, dans la présente circulaire d'information, comme étant les « actionnaires véritables ») devraient prendre note du fait que seules les procurations déposées par les actionnaires dont les noms apparaissent aux registres de la Société en tant que détenteurs inscrits d'actions ordinaires peuvent être reconnues et utilisées à

l'assemblée. Si les actions ordinaires sont énumérées dans un état de compte remis à un actionnaire par un courtier, dans la plupart des cas, ces actions ordinaires ne seront pas inscrites au nom de l'actionnaire dans les registres de la Société. Ces actions ordinaires seront plus vraisemblablement enregistrées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Les votes afférents aux actions ordinaires détenues par des courtiers ou leurs mandataires ou détenteurs pour compte ne peuvent être exercés (pour ou contre les résolutions) que suivant les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence de directives précises, un courtier et ses agents et détenteurs pour compte ne peuvent exercer le droit de vote afférent aux actions de son client. **En conséquence, les actionnaires véritables devraient s'assurer que des directives se rapportant au droit de vote afférent à leurs actions ordinaires soient communiquées aux personnes appropriées.**

Les règles administratives applicables requièrent que les intermédiaires/courtiers demandent à l'avance des directives de vote des actionnaires véritables en prévision des assemblées d'actionnaires. Chaque intermédiaire/courtier possède sa propre procédure d'expédition et fournit ses propres directives de retour aux clients, lesquelles devraient être soigneusement suivies par les actionnaires véritables dans le but de s'assurer que les votes afférents à leurs actions ordinaires seront exercés à l'assemblée. Fréquemment, le formulaire de procuration fourni à un actionnaire véritable par son courtier (ou un mandataire du courtier) est identique à la formule de procuration fournie aux actionnaires inscrits. Cependant, sa fonction est limitée à donner des directives à l'actionnaire inscrit (le courtier ou le mandataire du courtier) concernant la façon de voter pour le compte de l'actionnaire véritable. **Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire de procuration d'un intermédiaire ne peut utiliser cette procuration pour exercer le vote afférent à ces actions ordinaires directement à l'assemblée. La procuration doit être retournée à l'intermédiaire bien avant l'assemblée pour faire en sorte que le vote afférent à ces actions ordinaires soit exercé à cette assemblée.**

Bien qu'un actionnaire véritable ne puisse être reconnu directement à l'assemblée aux fins d'exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires inscrites au nom de son courtier (ou d'un mandataire du courtier), un actionnaire véritable peut assister à l'assemblée en tant que détenteur de procuration pour l'actionnaire inscrit et exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires en cette qualité. Les actionnaires véritables qui désirent assister à l'assemblée et exercer indirectement le droit de vote afférent à leurs actions ordinaires en tant que détenteurs de procurations pour l'actionnaire inscrit devraient inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu au formulaire qui leur est fourni et retourner le formulaire à leur courtier (ou au mandataire du courtier) conformément aux instructions fournies par le courtier (ou son mandataire) bien avant l'assemblée.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX DÉTENTEURS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées, desquelles 64 397 191 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 10 mars 2009. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée, à un vote par action ordinaire inscrite à son nom.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, que les administrateurs de la Société ont fixée au 16 mars 2009, ont le droit d'exercer le droit de vote afférent à ces actions ordinaires à l'assemblée, sauf dans la mesure où :

- (1) cette personne transfère ses actions après la date de clôture des registres; et
- (2) la personne à qui ces actions ont été transférées produit des certificats d'actions validement endossés ou établit autrement son droit de propriété sur les actions;

et demande au registraire et agent des transferts de la Société, au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée, d'inscrire son nom sur la liste des actionnaires.

Les règlements de la Société prévoient que deux (2) personnes présentes et représentant, en personne ou par procuration, un minimum de 10 % des actions émises ayant droit de vote à l'assemblée, constituent le quorum pour cette assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, les seules personnes qui sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote afférents aux actions ordinaires en circulation de la Société sont les suivantes :

PRINCIPAUX DÉTENTEURS D' ACTIONS

Name	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage de la catégorie en circulation
SGF Soquia inc. ⁽¹⁾	15 958 094	24,8 %
Note :		
(1) Conformément à une convention d'actionnaires entre Busgang Investments inc. (anciennement Samaloy Holding inc.), une société contrôlée par Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société et SGF Soquia inc., les actionnaires ci-avant mentionnés ont convenu (i) d'exercer les droits de vote afférent à leurs actions ordinaires de la Société de façon à ce que le Conseil d'administration de la Société soit composé d'un nombre maximum de douze administrateurs; (ii) à ne pas voter contre la nomination du représentant désigné par Busgang Investments inc. pour la représenter au Conseil d'administration de la Société et ce, tant et aussi longtemps que Busgang Investments inc. détient un minimum de 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation; et (iii) à voter en faveur de la nomination de deux représentants désignés par SGF Soquia inc. pour la représenter au Conseil d'administration de la Société tant et aussi longtemps que SGF Soquia inc. détiendra un minimum de 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation ou tant que cette dernière sera créancière de la Société.		

B. AFFAIRES ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

À la connaissance des administrateurs de la Société, les seuls points à l'ordre du jour sont ceux indiqués à l'avis de convocation ci-joint, se rapportant à la réception du rapport de la direction et des états financiers, à l'élection des administrateurs et à la nomination des vérificateurs.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Aux termes des règlements actuels de la Société, le Conseil d'administration doit se composer d'un minimum de trois et d'un maximum de quinze administrateurs. La direction propose que les neuf (9) membres présentés dans cette circulaire de sollicitation de procurations par la direction soient élus afin d'exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit régulièrement élu ou nommé aux termes des règlements de la Société. Veuillez vous référer à la section C, Conseil d'administration, pour les notes biographiques de chaque candidat.

Les personnes désignées par la direction, si elles sont nommées comme fondés de pouvoir, ont l'intention de voter pour l'élection de ces personnes au Conseil d'administration. La direction n'a aucune raison de croire qu'un de ces candidats sera dans l'impossibilité d'exercer son mandat en tant qu'administrateur. Cependant, si un candidat proposé ne présente pas sa candidature à l'élection ou est incapable de remplir une telle fonction, les personnes désignées par la direction se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, à moins que l'actionnaire ait spécifié dans sa procuration que le vote afférent à ses actions ne soit pas exercé relativement à l'élection des administrateurs.

NOMINATIONS DES VÉRIFICATEURS

Les personnes désignées par la direction, si elles sont nommées comme fondés de pouvoir, ont l'intention d'exercer le vote afférent aux actions ordinaires représentées par leurs procurations en faveur de la nomination de Nexia Friedman, comptables agréés, comme vérificateurs de la Société pour une rémunération à être fixée par le Conseil d'administration, à moins que l'actionnaire n'ait spécifié dans sa procuration que le vote afférent à ses actions ne soit pas exercé relativement à la nomination des vérificateurs. Nexia Friedman, comptables agréés, sont les vérificateurs de la Société depuis le 19 mai 1998. Les vérificateurs sont nommés jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés.


PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES



Les actionnaires qui désirent soumettre des propositions pour considération à la prochaine assemblée annuelle, tenue en 2010, doivent les soumettre à l'attention du secrétaire de la Société au plus tard le 11 décembre 2009, selon les modalités et les restrictions prévues à la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

C. CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTES BIOGRAPHIQUES

Le tableau qui suit présente, pour chaque personne proposée par la direction comme candidat au poste d'administrateur, son nom, sa province ou son état et son pays de résidence, l'année au cours de laquelle il a été élu pour la première fois au poste d'administrateur de la Société, son occupation principale au cours des cinq dernières années, ses fonctions auprès de la Société et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il ou elle exerce une emprise, le tout, en date du 10 mars 2009.

 <p>Richard Laferrière, 54 ans Québec, Canada Actions : 750 000⁽¹⁾ Options : 80,833</p>	<p>M. Laferrière est président exécutif du Conseil d'administration de Extenway Solutions inc. depuis mai 2008 et président du Conseil d'administration de FRV Média inc. depuis mai 2008. Entre 2000 et 2008, M. Laferrière a été président et chef de la direction ainsi qu'administrateur de FRV Média inc. Il a aussi été actionnaire et membre du Conseil d'administration de « HR Strategie » une firme d'équité privée, entre 2000 et 2006. Il a été co-fondateur et président du Groupe Coscient entre 1978 et 1999. En 2007, M. Laferrière s'est joint au Conseil d'administration de Fronsac Capital inc.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration depuis 1996 • Membre du comité de régie d'entreprise (président) • Administrateur indépendant
---	--

 <p>Mark Busgang, 53 ans Québec, Canada Actions : 5 499 400⁽³⁾</p>	<p>M. Busgang est membre du Conseil d'administration et est président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président de Pharmetics Ltée. et vice-président, Opérations de Theratechnologies inc.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 1998 • Administrateur non-indépendant puisqu'il est président et chef de la direction de la Société
 <p>Louis Lacasse, 52 ans Québec, Canada Actions : 45 000 Options : 63 833</p>	<p>M. Lacasse est président de Gestion GeneChem inc. depuis 1997 et associé directeur de Agechem Finances inc. depuis 2006. M. Lacasse administrateur de Methlygene Inc. et de Calyx Bioventures inc. M. Lacasse a aussi siégé dans le passé sur le conseil d'administration de plusieurs sociétés publiques et privées dont BioChem Pharma inc., Axcan Pharma inc., Targeted Genetics inc. et Idun Pharmaceuticals inc.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 1998 • Membre du comité de vérification (président) • Administrateur indépendant
 <p>Hubert Marleau, 65 ans Québec, Canada Options : 63 833</p>	<p>M. Marleau est président de Palos Capital Corporation depuis mai 1998. Il agit présentement à titre d'administrateur pour les sociétés publiques suivantes : Artevo Corporation, Buzz Telecommunication Services inc., CanAlaska Uranium Ltd. (anciennement CanAlaska Ventures Ltd.), Freegold Ventures Limited, Global Development Resources, inc., GobiMin inc., Huntington Exploration inc., Maudore Minerals Ltd., MCO Capital inc., Mitec Telecom inc., Niocan inc., Sofame inc. et Uni-Select inc.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 2000 • Membre du comité de vérification • Administrateur indépendant
 <p>Jacques Gagné, 66 ans Québec, Canada Actions : 42 000 Options : 61 333</p>	<p>Ancien professeur (de 1972 à 2002) et doyen (de 1982 à 1990) de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, le Dr Gagné agit depuis avril 2001 à titre de consultant auprès de plusieurs compagnies oeuvrant dans le domaine des biotechnologies et des soins de santé. Il est président du Conseil d'administration du Centre québécois d'innovation en biotechnologies (CQIB) et président du Fond d'assurance responsabilité de l'Ordre des pharmaciens du Québec.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 2001 • Membre du comité de ressources humaines et de rémunération (président) • Membre du comité de régie d'entreprise • Administrateur indépendant

 <p>Eric Veilleux, 38 Québec, Canada</p>	<p>M. Veilleux est le directeur principal, Soutien des investissements pour la Société générale de financement du Québec (« SGF »). M. Veilleux détient de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la comptabilité et des finances. Avant de se joindre à la SGF, il travaillait à titre de conseiller pour Raymond Chabot Grant Thornton de 1998 à 2001 et auparavant, en tant que directeur chez KPMG de 1992 à 1998.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis septembre 2006 • Membre du comité de vérification • Membre du comité de ressources humaines et de rémunération • Administrateur indépendant
 <p>Mattie Chinks, 59 Québec, Canada Actions: 260,000 Options: 33 333</p>	<p>M. Chinks est président d'Avmor Ltée., une société fabricant des produits chimiques destinés au nettoyage et à l'entretien institutionnels, depuis 1996. M. Chinks a auparavant agi à titre de président et administrateur international de la « International Sanitary Supply Association » et il siège sur le conseil d'administration de la fondation de l'hôpital Royal Victoria ainsi que celui de Cannon Hygiene Canada.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis avril 2008 • Membre du comité de ressources humaines et de rémunération • Administrateur indépendant
 <p>Gilles Gagnon, 55 Québec, Canada Options : 33 333</p>	<p>M. Gagnon agit à titre de consultant auprès de plusieurs sociétés dans les domaines biopharmaceutique et des soins de la santé. M. Gagnon a travaillé pendant 25 ans dans la gestion d'organismes reliés aux soins de la santé, soit dans l'administration d'hôpitaux (8 ans) et dans l'industrie pharmaceutique (17 ans). Entre 1999 et 2007, M. Gagnon a travaillé chez Aeterna Zentaris, une société biopharmaceutique concentrée sur l'oncologie et l'endocrinologie, où il a occupé les postes de vice-président, développement des affaires (1999-2001), de président et chef des opérations (2001-2003) et de président et chef de la direction (2003-2007). M. Gagnon est également président par interim et administrateur de Ceapro inc.</p> <p>Détails concernant son rôle d'administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis avril 2008 • Membre du comité de vérification • Administrateur indépendant



Michel Lassonde, 67
 Québec, Canada
 Actions: 962 667⁽³⁾

M. Lassonde est consultant et administrateur de plusieurs entreprises depuis mars 2008. M. Lassonde a aussi été président, chef de la direction et administrateur de Fronsac Capital inc. depuis le 5 août 2008. Entre septembre 1991 et mars 2008, il a été juge à la Cour du Québec. Auparavant, M. Lassonde a pratiqué le droit pendant plus de 25 ans. Il détient une maîtrise en droit international du New York University.

Détails concernant son rôle d'administrateur :

- Nouveau candidat à l'élection en tant qu'administrateur
- Si élu, serait considéré comme un administrateur indépendant

Notes :

- (1) Ces actions ordinaires sont la propriété de Gestion Catriaex inc., une société privée que contrôle Richard Laferrière.
- (2) De ce nombre, 5 321 928 actions ordinaires sont la propriété de Busgang Investments inc., une société contrôlée par Mark Busgang et 177 472 actions ordinaires sont la propriété de Mark Busgang.
- (3) De ce nombre, 735 000 actions ordinaires sont la propriété de Michel Lassonde et 227 667 actions ordinaires sont la propriété de Sofinat ltée, une société contrôlée par Michel Lassonde.

Les renseignements relatifs au nombre d'actions ordinaires qui sont la propriété véritable d'une personne ou sur lesquelles une personne exerce le contrôle ne relèvent pas de la connaissance de la Société et ont été fournis par chaque candidat.

Les informations relatives aux interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions impliquant les administrateurs proposés se retrouvent dans la notice annuelle de la Société pour l'année finissant le 31 décembre 2008, laquelle peut être consultée sur SEDAR au www.sedar.com, ou sur le site web de la Société au www.warnex.ca, et peut aussi être obtenue sans frais auprès du secrétaire corporatif de la Société.

D. DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION ET AUTRES INFORMATIONS

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Durant l'année financière 2008, tous les administrateurs autres que le chef de la direction de la Société étaient indépendants et ont été rémunérés par la Société pour leur fonction d'administrateur. Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société, n'a reçu aucune rémunération à titre d'administrateur. La rémunération reçue par Eric Veilleux, un administrateur représentant de SGF Soquia inc. a été payée directement à cette dernière.

Les administrateurs indépendants autres que le président du Conseil d'administration reçoivent deux formes de rémunération, soit des jetons de présence et des options d'achat d'actions. Les jetons de présence sont plus amplement détaillés dans le tableau suivant.

TABLEAU SOMMAIRE SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Détail	Rémunération
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'administration	1 000 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'administration effectuée par appel conférence	250 \$
Jeton de présence pour chaque réunion de comité du Conseil d'administration	1 000 \$
Jeton de présence additionnel pour les présidents de comités (par réunion)	500 \$

Le président du Conseil d'administration reçoit un montant forfaitaire annuel de 24 000\$.

Conformément à la politique actuelle de la Société, chaque administrateur indépendant de la Société reçoit un certain nombre d'options d'achat d'actions ayant une valeur totale de 5 000\$ annuellement, au moment de son élection ou de sa ré-élection au Conseil d'administration. Le prix de chaque option est le plus grand des montants suivants, soit 0,15\$ ou le prix de clôture des actions ordinaires de la Société sur la Bourse de Toronto le jour de transaction précédent l'octroi des options. Eric Veilleux, un administrateur représentant de la SGF sur le Conseil d'administration de la Société, n'a reçu aucune option.

La rémunération totale versée aux administrateurs indépendants durant l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2008 est décrite dans le tableau suivant.

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Nom	Rémunération (\$)	Octroi à base d'options (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
Richard Laferrière	24 000	5 000 ⁽³⁾	5 000 ⁽⁴⁾	34 000
Louis Lacasse	13 250	5 000 ⁽³⁾	nil	18 250
Hubert Marleau	6 000	5 000 ⁽³⁾	nil	11 000
Jacques Gagné	12 750	5 000 ⁽³⁾	nil	17 750
Eric Veilleux	14 000	nil	nil	14 000
Mattie Chinks ⁽¹⁾	6 000	5 000 ⁽³⁾	nil	11 000
Gilles Gagnon ⁽¹⁾	9 000	5 000 ⁽³⁾	nil	14 000
Terrence Mailloux ⁽²⁾	4 250	nil	nil	4 250
Warren Haber ⁽²⁾	1 000	nil	nil	1 000
Diane Lanctôt ⁽²⁾	1 000	nil	nil	1 000
Marc Lussier ⁽²⁾	4 000	nil	nil	4 000

(1) M. Chinks et M. Gagnon se sont joints au Conseil d'administration de la Société le 29 avril 2008.

(2) M. Mailloux, M. Haber, Mme Lanctôt et M. Lussier ont été administrateurs de la Société jusqu'au 29 avril 2008.

(3) La valeur des octrois à base d'options est fondée sur un montant de 0,15\$ par option, considérant la politique de la Société selon laquelle les options sont émises dans un nombre ayant une valeur totale de 5 000\$, basé sur un prix d'exercice qui est le plus grand de 0,15\$ et le cours des actions ordinaires de la Société sur la Bourse de Toronto le jour précédant l'octroi des options.

(4) M. Laferrière a reçu 5 000\$ pour des services de consultation fournis à la Société, tel que plus amplement décrit dans la section E "Intérêts des initiés dans des opérations importantes" de cette circulaire de la direction.

(5) Les administrateurs ne reçoivent pas d'avantages de retraite, d'octrois à base d'actions, d'avantages indirects ou toute autre rémunération.

Le tableau suivant fournit de l'information sur le nombre et la valeur des options détenues par chaque administrateur indépendant à la fin de la dernière année financière.

ATTRIBUTION À BASE D'OPTIONS EN COURS

Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾ (\$)
Richard Laferrière				
- octroi 2008	33 333	0,15	29/04/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	04/25/2016	0
- octroi 2005	18 900	1,27	08/09/2015	0
- octroi 2005	7 000	1,31	04/25/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	08/09/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
Louis Lacasse				
- octroi 2008	33 333	0,15	29/04/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	25/04/2016	0
- octroi 2005	7 000	1,31	25/04/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	09/08/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
- octroi 2003	2 500	0,86	04/03/2013	0
Hubert Marleau				
- octroi 2008	33 333	0,15	29/04/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	25/04/2016	0
- octroi 2005	7 000	1,31	25/04/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	09/08/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
- octroi 2003	2 500	0,86	04/03/2013	0
Jacques Gagné				
- octroi 2008	33 333	0,15	29/04/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	25/04/2016	0
- octroi 2005	7 000	1,31	25/04/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	09/08/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
Mattie Chinks				
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0
Gilles Gagnon				
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0

(1) Le calcul est basé sur le cours des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,05\$ le 31 décembre 2008.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

La présente divulgation a pour but de communiquer la rémunération versée au chef de la direction de la Société, au chef de la direction financière et aux trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés (ci-après, les « membres de la haute direction visés »). Pour 2008, ces membres de la haute direction incluent : le président, Warnex services Bioanalytiques, le vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux et le vice-président, opérations, Warnex services analytiques.

La rémunération des membres de la haute direction de la Société est recommandée au Conseil d'administration par le Comité de ressources humaines et de rémunération (« CRHR »). Dans son processus d'analyse, le CRHR se fonde sur l'information fournie par la direction quant à l'évaluation des membres de la haute direction et à la performance de la Société relativement à ses objectifs. Au cours de l'année financière la plus récemment complétée, le CRHR était formé de trois administrateurs, tous indépendants, soit Dr. Jacques Gagné (président), M. Éric Veilleux, M. Terrence Mailloux (jusqu'au 29 avril 2008) et M. Mattie Chinks (depuis le 29 avril 2008). Le CRHR établit les politiques de rémunération des hauts dirigeants et surveille leur mise en œuvre. Au surplus, le CRHR surveille la planification de la succession de la direction et effectue des revues périodiques de la condition globale et de la qualité des ressources humaines de la Société.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération destiné aux membres de la haute direction visés de la Société a pour but d'attirer, de motiver et de retenir des hauts dirigeants hautement performants, d'encourager et de récompenser une performance supérieure et d'aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de la Société en :

- Fournissant une rémunération qui est concurrentielle avec la rémunération reçue par des hauts dirigeants employés par des entreprises comparables;
- Assurant que l'accomplissement des objectifs annuels est récompensé par le paiement de bonus; et
- En offrant aux hauts dirigeants des incitatifs à long-terme par l'octroi d'options d'achat d'actions.

Pratiques d'étalonnage

Le CRHR reconnaît que la nature des affaires de la Société est hautement concurrentielle et que la capacité d'attirer et de fidéliser des personnes dévouées et talentueuses possédant des compétences et une qualification hautement spécialisées est essentielle au succès de la Société. Les salaires des hauts dirigeants ont été établis en tenant compte de sondages effectués auprès de sociétés du secteur à l'échelle nationale et ayant été colligés par des consultants indépendants. Par exemple, le comité a reçu un sondage exécuté par AON intitulé « *2006 Biotechnology Compensation Trends (Canada & USA)* », qui présente, entre autres, la rémunération moyenne des chefs de la direction et des chefs de la direction financière parmi un groupe de 50 sociétés de l'industrie de biotechnologie, au Canada et aux Etats-Unis, ainsi qu'un Rapport du Groupe Conseil SD, préparé spécifiquement pour la Société en mars 2006, qui a effectué une analyse de la rémunération de chaque haut dirigeant de la Société et formulé des recommandations. Ces rapports n'ont pas toutefois établi une liste des sociétés comparables utilisées afin d'étalonner la rémunération des hauts dirigeants.

Éléments de rémunération

La rémunération des hauts dirigeants est révisée à chaque année et est conçue pour encourager et récompenser les hauts dirigeants en fonction du rendement de la Société, à court et à long terme. Dans le cadre de l'analyse de la rémunération, les quatre éléments suivants sont analysés :

- (i) le salaire de base;
- (ii) le plan incitatif annuel, qui consiste en un bonus payable en argent comptant;
- (iii) l'octroi d'options d'achat d'actions de la Société; et
- (iv) les autres éléments de rémunération, qui consistent en des avantages sociaux, des avantages indirects et une contribution au REER collectif.

Salaires de base

Les salaires des hauts dirigeants sont établis sur la base d'une comparaison avec des positions concurrentielles dans le marché. Dans l'analyse des salaires de base individuels, le CRHR prend en considération des circonstances individuelles qui peuvent inclure l'étendue des fonctions du haut dirigeant, les compétences du haut dirigeant ainsi que son expérience. Le CRHR prend aussi en considération la performance individuelle du haut dirigeant ainsi que la performance financière de la Société.

Plan incitatif annuel

La Société a un plan de bonification pour les hauts dirigeants qui est basé sur un pourcentage de leur salaire de base. Pour l'année 2008, les trois hauts dirigeants opérationnels, soit Dr. Mancini, Dr. Côté et M. Yelle, avaient des objectifs basés sur l'atteinte de résultats financiers pré-déterminés (revenus et BAIIA)

pour leurs divisions respectives. Ces hauts dirigeants opérationnels étaient éligibles à recevoir un paiement de bonus dans l'éventualité où ils atteignaient au moins 95% des revenus ou du BAIIA budgeté, tel que plus amplement détaillé dans le tableau suivant :

PROGRAMME DE BONIFICATION DES HAUTS DIRIGEANTS OPÉRATIONNELS

Atteinte des objectifs (%)	Revenus prévus au budget	BAIIA prévu au budget
95-99	10% du salaire de base	10% du salaire de base
100	17,5% du salaire de base	17,5% du salaire de base
Chaque dollar supplémentaire	1,75% des revenus additionnels	1,75% du BAIIA additionnel

Basé sur les résultats actuels de revenus et de BAIIA en 2008, les hauts dirigeants opérationnels ont eu droit aux bonus décrits dans le tableau suivant.

OCTROI DE BONUS AUX HAUTS DIRIGEANTS OPÉRATIONNELS

Nom	Atteinte de revenus prévus au budget (%)	Atteinte du BAIIA prévu au budget (%)	Paiement en pourcentage du salaire (%)	Bonus octroyé (\$)
Yvan Côté	100,0	108,7	36,4	63 665
Michael Mancini	106,0	153,6	59,3	172 655
Erik Yelle	81,3	47,8	nil	nil

Les bonus octroyés aux chefs de la direction financière sont discrétionnaires et sont basés entre autres critères sur la performance globale de la Société. M. Pellerin a quitté la Société le 30 mars 2008 et n'a reçu aucun bonus pour l'année 2008. M. Jetté a reçu un bonus de 23 800\$ équivalent à 20% de son salaire de base. Sa performance a été évaluée par le chef de la direction et par le CRHR.

Le bonus maximal auquel le chef de la direction avait droit en 2008 était un pourcentage de 40% de son salaire de base, sur la base de l'atteinte des objectifs pré-établis par le CRHR.

OBJECTIFS DU CHEF DE LA DIRECTION POUR 2008

Pourcentage du Bonus Maximal (%)	Objectif	Éléments
70	Financier	<ul style="list-style-type: none"> Rencontrer ou excéder les objectifs prévus au budget pour les revenus et le BAIIA Compléter la restructuration du bilan de la Société Atteindre la profitabilité
25	Gestion et opérations	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les subalternes afin qu'ils atteignent leurs objectifs Participer à l'évaluation d'un nouveau système d'informatique de gestion S'assurer du respect continu des meilleures pratiques de régie d'entreprise Développer un programme de rémunération à long terme S'assurer que la planification stratégique fasse partie des activités quotidiennes Prêter assistance dans les activités de développement des affaires Développer et surveiller les indicateurs-clé de performance Implanter un programme d'amélioration continue des processus S'assurer de l'utilisation optimale de nos actifs Évaluer les besoins en matière juridique et engager des conseillers externes lorsque requis afin de minimiser les risques Appuyer le nouveau chef de la direction financière
5	Divers	<ul style="list-style-type: none"> Continuer le plan de communications internes Continuer à promouvoir la mission, la vision et les valeurs Effectuer des réunions de relations avec des investisseurs

Le CRHR a évalué les objectifs mentionnés ci-haut et a recommandé au Conseil d'administration un bonus au montant de 96 350\$ pour l'année 2008, soit 100% du bonus maximum auquel M. Busgang était éligible à recevoir. En novembre 2008, le CRHR a aussi recommandé que M. Busgang reçoive un bonus spécial au montant de 30 000\$ à la lumière de la quantité de travail considérable effectuée par M. Busgang en 2007 dans le cadre de la restructuration de la Société.

Options d'achat d'actions

L'octroi d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société a pour but de reconnaître et de récompenser l'impact d'actions stratégiques à long-terme entreprises par la direction, en offrant un incitatif additionnel pour la rétention des hauts dirigeants de la Société ainsi qu'en alignant les intérêts des hauts dirigeants de la Société avec ceux de ses actionnaires.

Une description plus détaillée du Régime d'options d'achat d'actions de la Société est prévue à la page 14 de cette circulaire de la direction.

Le CRHR est responsable de la surveillance et de la gestion du Régime d'options d'achat d'actions de la Société. L'octroi d'options aux hauts dirigeants est approuvé par le Conseil d'administration de la Société. La politique actuelle de la Société relative à l'octroi d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants prévoit qu'ils peuvent recevoir un octroi unique de 75 000 options d'achat d'actions au moment de leur embauche. Le Conseil d'administration de la Société révisé présentement des modifications à cette politique afin que les octrois d'options d'achat d'actions soient effectués sur la base du rendement du haut dirigeant.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS EN COURS

Le tableau suivant décrit les attributions d'options en cours pour chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2008.

Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾ (\$)
Erik Yelle	75 000	1,10	01/03/2016	0
Yvan Côté				0
- octroi 2005	30 000	1,31	04/25/2015	0
- octroi 2003	45 000	0,84	09/03/2013	0
François Jetté	20 000	1,08	12/12/2015	0

(1) Le calcul est basé sur le cours des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,05\$ le 31 décembre 2008.

Le tableau suivant décrit la valeur à l'acquisition et la valeur gagnée au cours de l'exercice des options d'achat d'actions par les membres de la haute direction visés, au 31 décembre 2008.

VALEUR À L'ACQUISITION ET VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Nom	Attributions à base d'options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions à base d'options – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Erik Yelle	0	0
Yvan Côté	0	0
François Jetté	0	0

(1) Le calcul est basé sur le cours des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,05\$ le 31 décembre 2008.

Autres éléments de rémunération

Le programme d'avantages sociaux pour les hauts dirigeants de la Société comprend les assurances-vie, dentaire et invalidité. Les avantages indirects comprennent une allocation reliée à l'usage de la voiture, des examens médicaux et des abonnements à des clubs. Ces avantages ont pour but d'être concurrentiels dans l'ensemble avec des positions équivalentes dans des entreprises comparables.

En vertu du programme d'épargne à la retraite de la Société, tous les employés de la Société, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent une contribution dans leur régime enregistré d'épargne retraite (REER) équivalent à 1% de leur salaire de base annuel, et aucune contribution de l'employé n'est exigée.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant énonce des informations relatives à la rémunération des membres de la haute direction visés pour les services rendus durant l'année terminée le 31 décembre 2008.

Pour l'information relative à la rémunération pour les années précédentes, veuillez vous référer aux circulaires de sollicitation de procurations par la direction de la Société, disponibles au www.sedar.com.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION – MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attribution à base d'options (\$)	Plan incitatif annuel (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
Mark Busgang Président et chef de la direction	2008	233 156	0	96 350	60 332 ⁽⁴⁾	359 838
Yvan Côté Vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux	2008	171 306	0	63 700	⁽⁵⁾	235 006
Michael Mancini Président, Warnex services bioanalytiques	2008	205 000	0	172 655	⁽⁵⁾	377 655
Erik Yelle Vice-président, opérations, Warnex services analytiques	2008	180 000	0	0	⁽⁵⁾	180 000
François Jetté Chef de la direction financière ⁽¹⁾	2008	115 203	0	23 800	⁽⁵⁾	139 003
Denis Pellerin Vice-président et chef de la direction financière ⁽²⁾	2008	68 837	0	0	295 195 ⁽³⁾	364 032

(1) M. Jetté est devenu chef de la direction financière le 1er avril 2008. Auparavant, M. Jetté était contrôleur corporatif pour la Société.

(2) M. Pellerin a quitté la Société le 31 mars 2008.

(3) Ce montant représente la rémunération reçue par M. Pellerin suivant la fin de son emploi dans le cadre d'une restructuration. Ce montant représente l'équivalent de 15 mois de salaire et d'avantages, tel que prévu au contrat d'emploi de M. Pellerin.

(4) Ce montant représente les avantages indirects, notamment les biens et les autres avantages personnels offerts dont la valeur totale s'élève à au moins 50 000\$ ou représente au moins 10% du total du salaire gagné par M. Busgang durant l'exercice financier 2008. Ce montant comprend 12 000\$ d'allocation automobile, 15 000\$ de frais d'adhésion à des clubs ainsi qu'un bonus spécial unique accordé en novembre 2008 au montant de 30 000\$ à la lumière de la quantité considérable de travail effectuée par M. Busgang en 2007 dans le cadre de la restructuration de la Société.

(5) La valeur des avantages indirects, notamment les biens et les autres avantages personnels offerts à ces hauts dirigeants, ne s'est pas élevée à au moins 50 000\$, ou n'a pas représenté au moins 10% du total du salaire gagné par le haut dirigeant durant l'exercice financier 2008.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a adopté le régime d'options d'achat d'actions 2003 (le « Régime d'options ») lequel vise les administrateurs, hauts dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales et conformément auquel des options visant l'achat, au total, de 4 319 273 actions ordinaires, représentant, au 10 mars 2009, 6,7 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation, peuvent être octroyées.

Le nombre d'actions ordinaires visée par tout régime d'option d'achat d'actions, le prix d'exercice, la date d'expiration et la période de rétention de telles options, de même que toute autre question relative à ce sujet sont déterminés par Conseil d'administration et le comité de rémunération et de ressources humaines. Les options accordées sont non transférables, sauf si la cession a été approuvée par le comité des ressources humaines et de rémunération ou le Conseil d'administration, le cessionnaire est un « cessionnaire autorisé » selon les termes du Régime d'options, aucune contrepartie n'est payée dans le cadre de la cession et la cession est effectuée conformément aux politiques applicables de la Bourse de Toronto au moment de la cession. Une

même personne ne peut se voir octroyer un nombre d'options représentant plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société. En cas de décès ou d'incapacité d'ordre physique ou mental, les options peuvent être exercées par le représentant légal du bénéficiaire durant une période d'un an suivant tel événement. À défaut, les options visées expireront à la date de terminaison de l'emploi ou la fin de la relation d'affaires avec la Société, à l'exception qu'elles pourront être exercées dans les 90 jours suivant la fin de la relation d'emploi ou d'affaires, dans la mesure où elles sont acquises à telle date.

Aucune option ne peut être octroyée pour une période excédant dix (10) ans et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est égal au prix du marché de l'action de la Société au moment de la fermeture des marchés le jour précédant l'octroi. À moins que le Conseil d'administration ou le comité de rémunération et de ressources humaines n'en décide autrement, chaque option accordée conformément au Régime d'option sera acquise et pourra être levée en trois (3) tranches annuelles et équivalentes à partir de la date de son octroi et aux deux dates anniversaires subséquentes. Nonobstant ce qui précède, si la Société est vendue, toutes les options ne pouvant pas être exercées par le bénéficiaire au moment de la vente pourront l'être par le fait de cette dernière. Le Régime d'options prévoit aussi le rajustement du nombre et du prix des options en cas de réorganisation, fusion, subdivision et consolidation des actions, ainsi que dans d'autres situations y définies. Dans certaines de ces situations, l'approbation de la Bourse de Toronto et/ou des actionnaires de la Société peut devoir être obtenue. Le Conseil d'administration de la Société peut modifier les termes du régime d'options, sous réserve des modifications requérant l'approbation de la Bourse de Toronto ou des actionnaires de la Société en vertu des règles applicables.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société est partie à des conventions d'emploi avec Mark Busgang, Michael Mancini, Yvan Côté et Erik Yelle, et était partie à une convention d'emploi avec Denis Pellerin, dont l'emploi a pris fin le 31 mars 2008.

Il est prévu à la convention de M. Busgang que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à la rémunération totale reçue par l'employé au cours des 15 mois précédant la résiliation (y compris salaire de base, bonus, compte de dépense discrétionnaire, indemnité de déplacements et autres avantages incluant le plan d'assurance collective, le plan de retraite et frais de cotisation) ainsi que le bonus pour l'exercice au cours duquel la résiliation a lieu, au pro-rata basé sur le nombre de mois travaillés au cours de ladite année fiscale. Au surplus, il est prévu que la Société doit verser 24 mois de salaire à M. Busgang dans l'éventualité d'un changement de contrôle de la Société.

Il est prévu aux conventions de Dr Mancini, Dr. Côté et M. Yelle que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à douze mois de salaire (y compris salaire de base, bonus, compte de dépense discrétionnaire, indemnité de déplacements et autres avantages incluant le plan d'assurance collective, le plan de retraite et frais de cotisation) ainsi que le bonus pour l'exercice au cours duquel la résiliation a lieu, au pro-rata basé sur le nombre de mois travaillés au cours de ladite année fiscale.

Le tableau suivant établit les paiements estimatifs payables dans l'éventualité d'une résiliation sans cause juste et suffisante d'un emploi ou d'un changement de contrôle de la Société, selon les dispositions contractuelles décrites plus haut.

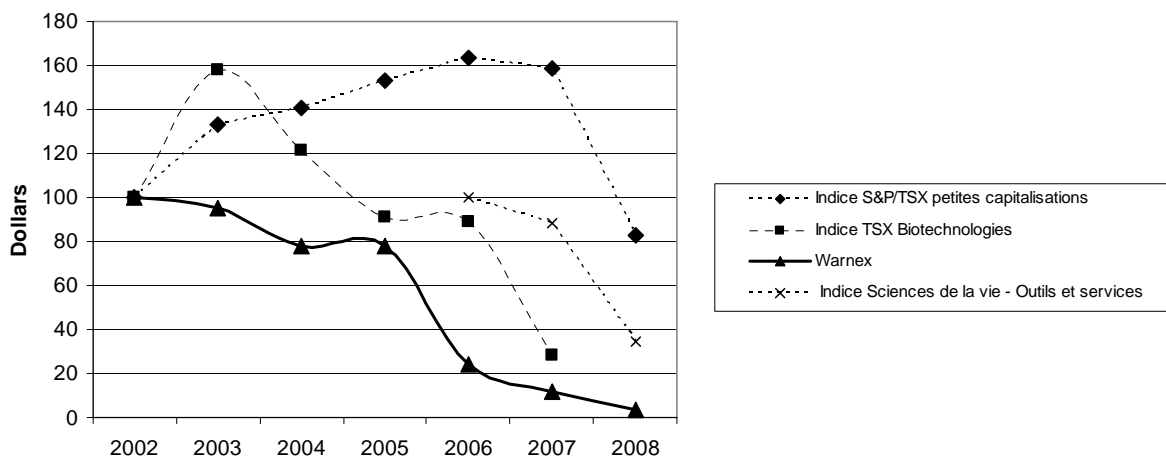
Poste	Haut dirigeant	Valeur des dispositions de résiliation ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (\$)	Valeur des dispositions de changement de contrôle ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (\$)
President and CEO	Mark Busgang	522 381 ⁽⁴⁾	837 010 ⁽⁴⁾
Vice-President and General Manager, Warnex Medical Laboratories	Yvan Côté	297 080	-
President, Warnex Bioanalytical Services	Michael Mancini	449 900	-
Vice-President, Operations, Warnex Analytical Services	Erik Yelle	196 800	-

(1) La valeur présume que l'événement déclencheur a eu lieu le dernier jour du dernier exercice financier de la Société (31 décembre 2008).
(2) Si la résiliation avait eu lieu le 31 décembre 2008, aucune attribution à base d'options n'aurait été payable.
(3) La valeur des vacances gagnées et non-utilisées n'est pas comprise en ce qu'elle n'est pas considérée comme une prestation supplémentaire suivant la résiliation du contrat d'emploi.
(4) Dans l'éventualité d'une résiliation du contrat suivant un changement de contrôle de la Société, M. Busgang a droit de recevoir l'équivalent de 24 mois de salaire en lieu et place (et non en plus) du préavis de 15 mois s'appliquant en cas de résiliation sans cause de son contrat d'emploi.

L'emploi de M. Pellerin a pris fin le 31 mars 2008. M. Pellerin avait droit de recevoir une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à la rémunération totale reçue par l'employé au cours des 15 mois précédant la résiliation (y compris salaire de base, bonus, compte de dépense discrétionnaire, indemnité de déplacements et autres avantages incluant le plan d'assurance collective, le plan de retraite et frais de cotisation) ainsi que le bonus pour l'exercice au cours duquel la résiliation a lieu, au pro-rata basé sur le nombre de mois travaillés au cours de ladite année fiscale. Des informations additionnelles quant à la rémunération reçue par M. Pellerin sont décrites dans le tableau intitulé « Tableau sommaire de la rémunération – membres de la haute direction visés » de cette Circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique suivant présente la comparaison entre le rendement total réalisé par un actionnaire pour un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de la Société effectué le 31 décembre 2002 sur les Bourses Canadiennes (la Bourse de croissance TSX jusqu'en février 2003 et la Bourse de Toronto après cette date) et le rendement cumulatif global des indices S&P/TSX des entreprises à petite capitalisation, TSX biotechnologies (disponible jusqu'en 2007) et TSX outils des sciences de la vie et services (disponible depuis 2006).



La tendance de rémunération des hauts dirigeants de la Société a été à la hausse en 2008 de concert avec la performance financière améliorée de la Société, du fait qu'elle a atteint ou surpassé ses objectifs financiers dans deux de ses trois divisions opérationnelles et compte tenu de son succès dans la restructuration de son bilan. L'amélioration de la performance de la Société en 2008 ne s'est pas reflétée dans la valeur du cours de son action, qui a décliné au cours de cette même période.

E. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration et la direction de la Société considèrent qu'une bonne régie d'entreprise joue un rôle important dans le succès global de la Société et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Les pratiques de régie d'entreprise de la Société sont les suivantes.

Mandat, structure et composition du Conseil d'administration de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est présentement composé de huit (8) membres. Tous ces membres sont proposés pour la réélection en tant qu'administrateurs pour la prochaine année et au surplus, un (2) nouveau candidat est proposé pour élection en tant qu'administrateur.

Manuel de régie d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté un manuel de régie d'entreprise qui contient le mandat du Conseil d'administration et de chacun de ses comités, les descriptions de poste pour le président du Conseil d'administration, pour le président et chef de la direction de la Société et pour chacun des président de comités, ainsi que le code de déontologie de la Société, sa politique de communication et ses procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Le mandat du Conseil d'administration est reproduit en Annexe B de la *Notice Annuelle 2008* de la Société, laquelle peut être consultée sur SEDAR au www.sedar.com.

Indépendance d'un administrateur

La Société considère que 7 de ses 8 administrateurs sont indépendants tel que défini dans l'instrument multilatéral 52-110. Le Conseil d'administration a déterminé que les administrateurs identifiés comme étant indépendants dans cette Circulaire de Sollicitation n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société qui pourrait entraver l'exercice du jugement indépendant de ces administrateurs, et qu'ils sont par conséquent indépendants selon les règlements et lois applicables. Mark Busgang est considéré comme étant un administrateur non-indépendant, en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction de la Société.

Le Conseil d'administration se rencontre régulièrement sans la présence des membres de la direction et de Mark Busgang, président, chef de la direction et administrateur, suite aux réunions du Conseil d'administration habituelles de la Société. En 2008, le Conseil d'administration s'est rencontré à six occasions sans la présence des membres de la direction et de M. Busgang.

Le mandat du Conseil d'administration et la charte de chaque comité stipulent que n'importe quel administrateur peut engager des conseillers externes aux frais de la Société, sur approbation préalable du Comité de gestion d'entreprise, et chaque comité peut également engager des avocats externes, des comptables ou tout autre expert requis afin d'accomplir un mandat spécifique.

Autres comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a délégué des responsabilités à trois comités, ceux-ci étant le comité de régie d'entreprise, le comité de ressources humaines et de rémunération et le comité de vérification.

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS

Comité	Membres
<p>Comité de régie d'entreprise Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de régie d'entreprise a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer que des politiques et des procédures adéquates relatives à la gestion d'entreprise soient adoptées par la Société et disséminées à ses employés lorsque nécessaire; • d'évaluer le rôle des divers comités du Conseil d'administration et recommander au Conseil d'administration des modifications à ces comités; • d'évaluer la taille, la composition et la conduite du Conseil d'administration de même que la contribution individuelle de chaque administrateur; • de présenter au Conseil d'administration des candidats pour nomination à titre d'administrateur et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle; • de développer la divulgation annuelle de la Société relativement à ses pratiques de régie d'entreprise. 	<p>Richard Laferrière (président)</p> <p>Dr Jacques Gagné</p> <p>Terrance Mailloux (jusqu'au 29 avril 2008)</p>
<p>Comité de ressource humaine et de rémunération Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de ressources humaines a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction; • d'évaluer et recommander au Conseil d'administration des politiques de rémunération pour les administrateurs; • d'établir les politiques de rémunération pour les employés ainsi qu'établir et évaluer le programme de bonification et le plan d'options d'achat d'actions de la Société; • d'assurer que le plan organisationnel de la Société est compatible avec son plan stratégique et que la formation appropriée et les plans de succession sont en place pour assurer le succès ininterrompu de la Société. 	<p>Dr. Jacques Gagné (président)</p> <p>Eric Veilleux</p> <p>Dr Marc Lussier (jusqu'au 29 avril 2008)</p> <p>Mattie Chinks (depuis le 29 avril 2008)</p>
<p>Comité de vérification Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de vérification a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de passer en revue et recommander au Conseil d'administration le choix de vérificateurs indépendants de la Société ainsi que la rémunération à être payée à ces vérificateurs; • de réviser avec les vérificateurs indépendants l'étendue de leur vérification; • de discuter avec la direction et les vérificateurs indépendants de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers; • de surveiller le travail du vérificateur externe; • de réviser les états financiers, l'analyse de la direction et les communiqués de presse annuels et intermédiaires de la Société; • de réviser le programme d'assurance de la Société. <p>La charte du comité de vérification de la Société est reproduite en Annexe A de la <i>Notice Annuelle 2008</i> de la Société, laquelle peut être consultée sur SEDAR au www.sedar.com.</p>	<p>Louis Lacasse (président)</p> <p>Hubert Marleau</p> <p>Eric Veilleux</p> <p>Terrance Mailloux (jusqu'au 29 avril 2008)</p> <p>Gilles Gagnon (depuis le 29 avril 2008)</p>

Présence aux réunions du Conseil d'administration et des comités

Le taux de présence global aux réunions du Conseil d'administration de la Société pendant l'année fiscale 2008 était de 88 % pour le Conseil d'administration, 81 % pour le comité de vérification, 100 % pour le comité de ressources humaines et de rémunération et 100 % pour le comité de régie d'entreprise. Le tableau suivant détaille la présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de comités en 2008:

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS ET PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

	Nombre de réunions du Conseil d'administration en 2008 8 réunions		Nombre de réunions de comités en 2008 VÉRIF : 4 réunions R.E. : 2 réunions R.H. : 3 réunions	
Administrateur	Participations aux réunions du Conseil d'administration		Participations aux réunions des comités	
Richard Laferrière	8 de 8	100%	2 de 2 (R.E.) (Président)	100 %
Mark Busgang	8 de 8	100%	N/A	N/A
Terrance Mailloux	2 de 2	100%	1 de 1 (VÉRIF) 2 de 2 (R.E.)	100 % 100 %
Warren H. Haber	1 de 2	50%	N/A	100 %
Louis Lacasse	8 de 8	100%	4 de 4 (VÉRIF)	100 % 100%
Hubert Marleau	5 de 8	62.5%	1 de 4 (VÉRIF)	25 %
Jacques Gagné	7 de 8	87.5%	2 de 2 (R.E.) 3 de 3 (RH)	100 %
Marc Lussier	2 de 2	100%	2 de 2 (RH)	100 %
Diane Lanctôt	1 de 2	50%	N/A	N/A
Eric Veilleux	7 de 8	87.5%	4 de 4 (VÉRIF)	100%
Gilles Gagnon	6 de 6	100%	3 de 3 (VÉRIF)	100%
Mattie Chinks	5 de 6	83.3%	1 de 1 (RH)	100%
Comités: (VÉRIF) : Comité de vérification (RH) : Comité de ressources humaines et de rémunération (R.E.) : Comité de régie d'entreprise				

Rôles et responsabilités du président du Conseil d'administration, du président et chef de la direction et du président de chaque comité

Le Conseil d'administration a établi des descriptions de postes pour le président du Conseil et de chaque comité ainsi que pour le président et chef de la direction.

Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration, Richard Laferrière, est un administrateur indépendant. Son rôle est d'être responsable du bon fonctionnement du Conseil d'administration, de sa composition sous réserve de l'approbation des actionnaires, de diriger les discussions en vue d'une prise de décision stratégique et de surveiller la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil d'administration et ses comités.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le président collabore avec le chef de la direction dans l'établissement d'ordres du jour pour des réunions du Conseil d'administration et s'assure que toutes les questions stratégiques importantes soient traitées par le Conseil d'administration.

Président et chef de la direction

En plus des points mentionnés ci-dessus où le président et chef de la direction et le président du Conseil d'administration collaborent, les responsabilités du président et chef de la direction incluent l'élaboration et l'exécution des stratégies et politiques de la Société, y compris l'organigramme de la Société, les plans d'affaires et les budgets et la représentation de la Société auprès des actionnaires, partenaires financiers, le gouvernement et le public.

Présidents des comités

Tous les présidents de comité doivent être des administrateurs indépendants. Ils sont responsables de gérer les affaires du comité, de fournir de l'information à la direction de la Société pour la préparation d'agendas, de diriger les réunions pour assurer que le Comité accomplit son mandat tel que décrit dans sa charte, de rapporter au Conseil d'administration toute question d'importance discutée par le comité et de faire des recommandations conformément à la charte du comité et à la politique de niveaux d'autorité de la Société.

De plus, le président du comité de vérification est responsable de la Procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets et la réception et le traitement des plaintes conformément à cette procédure.

Nomination des administrateurs

Les membres du Comité de régie d'entreprise et le chef de la direction sont responsables d'identifier des nouveaux administrateurs potentiels, parmi les membres de la communauté d'affaires, qui rencontrent les compétences exigées. Ces compétences sont définies annuellement dans les questionnaires d'évaluation décrits ci-dessous.

Le comité de régie d'entreprise est responsable de présenter au Conseil d'administration des candidats à titre d'administrateurs et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle. En collaboration avec le chef de la direction, le président du Conseil d'administration, qui est aussi le président du comité de régie d'entreprise, étudie les candidatures pour de nouveaux administrateurs et fait ses recommandations au comité de régie d'entreprise.

Le mandat du comité de régie d'entreprise est, entre autres, d'évaluer l'ensemble des habiletés et des compétences du Conseil d'administration, ainsi que la contribution que chaque administrateur apporte au Conseil d'administration pour la gestion des affaires de la Société. Le Conseil d'administration a mis en oeuvre un processus par lequel cette évaluation est exécutée sur une base annuelle par tous les administrateurs, individuellement, par un questionnaire détaillé. Ce processus fournit des informations utiles au comité de régie d'entreprise pour aider à établir le profil des futurs candidats administrateurs.

Orientation des nouveaux administrateurs et formation continue

Le Conseil d'administration a adopté un processus pour l'orientation de nouveaux administrateurs, qui inclut une réunion avec le Président et chef de la direction pour discuter la nature et l'opération des affaires de la Société et une visite des installations de la Société. Nous fournissons aux nouveaux administrateurs le plan stratégique de la société et le manuel de régie d'entreprise, et leur offrons une copie des minutes de réunions du Conseil d'administration pour les douze mois précédants. Des cédules détaillées des rencontres du Conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année à venir sont fournies à tous les nouveaux administrateurs et sont passés en revue et mis à jour sur une base continue.

La Société ne fournit pas de programme de formation continue à ses administrateurs afin qu'ils maintiennent la compétence et la connaissance nécessaire pour rencontrer leurs obligations d'administrateurs. Cependant, tous les administrateurs possèdent de l'expérience et des compétences considérables dans le milieu des affaires, de la finance et / ou de l'industrie scientifique. De plus, durant les réunions régulières du Conseil d'administration, des présentations sont faites aux administrateurs sur divers aspects des affaires de la Société ainsi que sur les développements légaux et réglementaires concernant la Société. De plus, chaque année, des réunions spéciales stratégiques du Conseil d'administration sont tenues pour discuter du plan et budget de la Société pour l'année financière à venir ainsi que son exécution du plan stratégique de la Société.

Rémunération des administrateurs et des officiers

Le comité de ressources humaines et de rémunération a la responsabilité de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et de faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction. En ce qui concerne le président et chef de la direction, le comité de ressources humaines et de rémunération recommande au Conseil d'administration ses objectifs de performance annuels et évalue sa performance basé sur ces objectifs.

De plus, le comité de ressources humaines et de rémunération évalue et recommande au Conseil d'administration les politiques de rémunération pour les administrateurs, en s'assurant qu'elle reflète avec réalisme les responsabilités et risques impliqués pour un administrateur de la Société. Un résumé de la rémunération reçue par les administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008, est fourni dans cette Circulaire sous le titre « D – Rémunération des administrateurs et de la haute direction ».

En 2006, la Société a retenu les services du Groupe Conseil SD, consultants en rémunération, qui a procédé à la révision du programme de rémunération de la haute direction ainsi qu'à la révision des programmes d'assurance canadien et américain de la Société. Groupe Conseil SD a rapporté ses résultats au comité de ressources humaines et de rémunération.

Évaluations

Annuellement, un questionnaire détaillé est adressé à chaque administrateur, en sa capacité d'administrateur et, selon le cas, en tant que membre d'un ou de plusieurs comités du Conseil d'administration, afin d'obtenir leurs avis sur l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités. Les résultats des questionnaires sont compilés par le secrétaire corporatif et sont retournés au comité de régie d'entreprise, qui passe en revue et discute de toutes les questions et rapporte ses résultats au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration passe en revue les résultats de ces questionnaires et les recommandations fournies par le comité de régie d'entreprise et prend les actions appropriées basée sur les résultats du processus de révision. Le Conseil d'administration a également mis en application des évaluations de la performance individuelle des administrateurs, qui sont effectuées et révisées annuellement.

Règles de conduite

Le Conseil d'administration a adopté un code de déontologie qui fournit un cadre au processus de prise de décision afin d'assurer que tous les administrateurs, officiers et employés de la Société et tous les consultants et autres personnes travaillant au nom de la Société mènent leurs relations d'affaires selon les plus hauts standards déontologiques.

Le Conseil d'administration est responsable d'assurer la conformité au code de déontologie. Le chef de la direction financière, le chef de la direction, et les comités sont chacun responsables de rapporter au Conseil d'administration tout manquement au code de déontologie, et le Conseil d'administration a la responsabilité ultime d'adresser de tels manquements. En outre, le code de déontologie prévoit que chacun des employés de la Société doit communiquer toute situation qui pose un problème de respect de la loi ou de l'éthique. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un officier qui constituerait une divergence au code de déontologie. Une version révisée du code de déontologie de la Société a été déposée sur SEDAR le 14 mars 2008 et peut être consultée au www.sedar.com.

Warnex a également établi des procédures approuvées par le Comité de vérification portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Selon cette politique, toute personne qui désire déposer une plainte peut ainsi le faire en la soumettant à l'attention du chef de la direction ou du président du comité de vérification.

Le code de déontologie et la procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets ont été présentés à tous les employés de la Société, qui ont signé un accord confirmant qu'ils ont reçu une copie de ces documents et qu'ils entendent de les respecter.

Lors de chacune de ses rencontres régulières, le Conseil d'administration s'informe auprès des membres de la direction et du président du comité de vérification s'ils ont reçu des plaintes relativement aux sujets adressés au code de déontologie et aux procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société a souscrit, à ses propres frais, à une assurance responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants qui les protège de toute responsabilité qu'ils encourent en leur qualité d'administrateur ou de dirigeant au moyen de polices qui couvrent aussi les administrateurs et les dirigeants des filiales de la Société, selon le cas. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2008, la police prévoyait une couverture maximale de 5 000 000 \$ par événement avec une couverture maximale de 5 000 000 \$ pour chaque période de police sous réserve d'une franchise de 25 000 \$ par événement pour la Société. La prime payée pour les polices était de 38 698 \$. Ni les polices ni la prime payée ne faisaient de distinction entre l'assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants de la Société, puisque la couverture est la même pour les deux groupes.

INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES DANS LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

À l'exclusion de ce qui est énoncé ailleurs dans la présente circulaire d'information, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur ou dirigeant, ni d'aucune personne ou société qui leur est liée ou d'aucun membre de leur groupe, dans l'un des points à l'ordre du jour, à l'exception de l'élection des administrateurs.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Aucun administrateur, dirigeant, ni aucune personne ou société qui leur est liée ou membre de leur groupe n'est ou n'a en aucun temps été endetté envers la Société depuis sa date de constitution.

INITIÉS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exclusion de ce qui est énoncé ci-dessous, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'aucun initié de la Société, ni d'aucune personne ou société qui lui est liée ou d'aucun membre de son groupe, dans toute opération au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2008, ni dans toute opération projetée, qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou une de ses filiales.

La Société a versé 5 000 \$ au président du Conseil d'administration de la Société, Richard Laferrière, pour son travail pour des mandats spécifiques pour les divisions d'opérations de la Société. La transaction a été révisée par le Comité de vérification de la Société et par le Conseil d'administration.

Busgang Investments Inc. (anciennement Busgang Realty inc.), une société que contrôle Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société, a conclu un bail avec la Société pour ses locaux situés au 3885, boul. Industriel, Laval, Québec (le « Bail de Laval »). Le terme initial du Bail de Laval s'est terminé le 30 juin 2006 et a entraîné des paiements minimaux annuels de 243 408 \$. En janvier 2005, la Société a levé l'option de renouvellement de le Bail de Laval pour une période additionnelle de cinq ans, jusqu'au 30 juin 2011. Le 1^{er} février 2008, la Société a signé un amendement au Bail de Laval afin de prolonger le terme jusqu'au 31 janvier 2018, avec deux options de renouvellement de 5 ans au prix du marché. Le loyer de base actuel sera maintenu jusqu'au 30 juin 2011; du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2013, le loyer de base annuel sera 264 000 \$; du 1^{er} février, 2013 au 31 janvier 2018, le loyer de base annuel sera de 297 000 \$. Le 5 septembre 2008, Busgang Investments inc. a vendu la propriété à une tierce partie non reliée.

Le 1^{er} février 2008, la Société a aussi conclu un bail avec Busgang Investments pour ses locaux situés au 865, Michèle Bohec, Blainville, Québec (le « Bail de Blainville »). Le Bail de Blainville est pour un terme de 10 ans avec deux options de renouvellement de 5 ans, à un loyer de base de 374 620 \$ du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2013 et de 412 083 \$ du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2018. Le 5 septembre 2008, Busgang Investments inc. a vendu la propriété à une tierce partie non reliée.

Les transactions entre la Société et les Investissements Busgang ont été passées en revue par le comité de régie d'entreprise pour assurer qu'ils COMPORTENT des termes commerciaux raisonnables et qui, considérés dans l'ensemble, ne sont pas moins avantageux pour la Société que si le Bail de Blainville et les Amendements au Bail de Laval étaient CONCLUS avec une personne indépendante de la Société et dont l'existence avait été révélée. Le comité de régie d'entreprise a présenté au Conseil d'administration ses recommandations et tous les faits pertinents et a approuvé ces transactions par voie d'une résolution écrite unanime, que M. Busgang a signée uniquement dans le but d'obtenir l'unanimité requise, ayant déclaré son conflit d'intérêt.

GÉNÉRALITÉS

À moins d'indication contraire, l'information fournie aux présentes est en date du 10 mars 2009.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires de nature financière et autre relativement à la Société sont inclus dans les états financiers annuels vérifiés et les états financiers trimestriels non vérifiés de la Société, dans son rapport de gestion annuel et trimestriel, dans la notice annuelle et dans d'autres documents d'information continue pour 2008, lesquels sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site de Warnex à l'adresse www.warnex.ca.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction et sa transmission aux actionnaires, administrateurs et vérificateurs de la Société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Busgang', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mark Busgang
Président et chef de la direction
Laval, le 10 mars 2009



Warnex inc.
3885, boul. Industriel
Laval (Québec), Canada H7L 4S3
Tél. : (450) 663-6724
Télec. : (450) 669-2784
info@warnex.ca